

DEC211962DR12

Décision portant désignation de M. Olivier UTEZA aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7341 intitulée Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques (LP3).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC193174INSIS du 20 décembre 2019 nommant M. Olivier UTEZA, directeur de l'unité LP3 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources scellées » délivré à M. Olivier UTEZA le 15 avril 2020 par APAVE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 28 Mai 2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Olivier UTEZA, DR2, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 04 mai 2021 jusqu'au 04 mai 2026.

Article 2 : Missions

M. Olivier UTEZA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 31 mai 2021

Le directeur d'unité
Olivier UTEZA

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

DEC201896INSIS

Décision portant renouvellement de Madame Valérie Deplano en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC190494INSIS du 22 mai 2019 portant nomination de Madame Valérie Deplano, chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Valérie Deplano, directeur de recherche 2^{ème} classe, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille de la directrice adjointe scientifique en charge des thématiques ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique et acoustique, a pour objet le suivi des activités en bio-ingénierie et bio-mécanique.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Valérie Deplano demeure affectée à l'UMR7342 – Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre (IRPHE) – à Marseille.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17/12/20

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schun